Meurtre de Quentin : « On savait qu'on aurait des postes chez LFI si on faisait le sale boulot » – un ancien cadre de la Jeune Garde décrit un Jacques-Elie Favrot suiveur, aux ordres de Raphaël Arnault

18/02/2026 à 12h28



Un ancien membre de la Jeune Garde, groupe d'autodéfense antifasciste dissous en juin 2025, livre un témoignage rare sur le fonctionnement interne du mouvement et sur ses figures centrales, Raphaël Arnault et Jacques-Elie Favrot, alias « Jef ». Ce dernier a été interpellé mardi soir dans le cadre de l'enquête pour « homicide volontaire » ouverte après la mort de l'étudiant lyonnais Quentin Deranque.

Se présentant sous le prénom d'emprunt « Léo », ce militant expérimenté affirme que Jacques-Elie Favrot était l'un des « cadres solides » de la Jeune Garde, fondée en 2018. « Ce sont les deux meilleurs potes, Jef est loyal, il fait sa sécurité. C'est Raph qui l'a formé, c'est le suiveur », raconte-t-il à propos de sa proximité avec Raphaël Arnault. Décrit comme « plutôt taiseux », Favrot aurait, selon lui, appartenu à « un groupe antifa d'action au niveau de Lyon destiné à taper ». «

Jef, c’est celui qui frappe », soutient Léo, évoquant des désaccords internes sur l’usage de la violence de rue.

Concernant les faits ayant conduit à la mort de Quentin Deranque, l’ancien militant assure ne pas avoir été surpris : « On savait que ça arriverait un jour ou l’autre ». Onze personnes ont été interpellées dans ce dossier et demeurent présumées innocentes. Mercredi soir, Raphaël Arnault a annoncé sur X avoir engagé les procédures pour mettre fin au contrat parlementaire de Jacques-Elie Favrot, précisant : « À l’enquête désormais de déterminer les responsabilités ».

Léo évoque également les liens entre la Jeune Garde et La France Insoumise, affirmant que des membres du mouvement assuraient « systématiquement » le service d’ordre lors d’événements. « On fait le sale boulot et on est remerciés avec des postes derrière », affirme-t-il. Il dit s’être progressivement éloigné de Raphaël Arnault, condamné en 2022 pour violences en réunion, décision devenue définitive en 2025. « Raphaël, on savait qu’il allait sauter un jour », conclut-il.

Le Parisien